



Dossier de Presse

**Remise des prix 2016**

**Apprentissage  
Anticipé de la  
Conduite**

**Saint-Lô, le mercredi 14 décembre à 15h30  
dans les locaux de Groupama Centre-Manche à Saint-Lô**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

## **Accidentologie des jeunes conducteurs dans le département de la Manche:**

Sur la période 2011-2015 nous comptabilisons 423 accidents impliquant au moins un usager avec moins de 3 ans de permis, soit 18 % de l'accidentologie globale du département. Ces accidents ont fait 647 victimes (25 tués et 622 blessés).

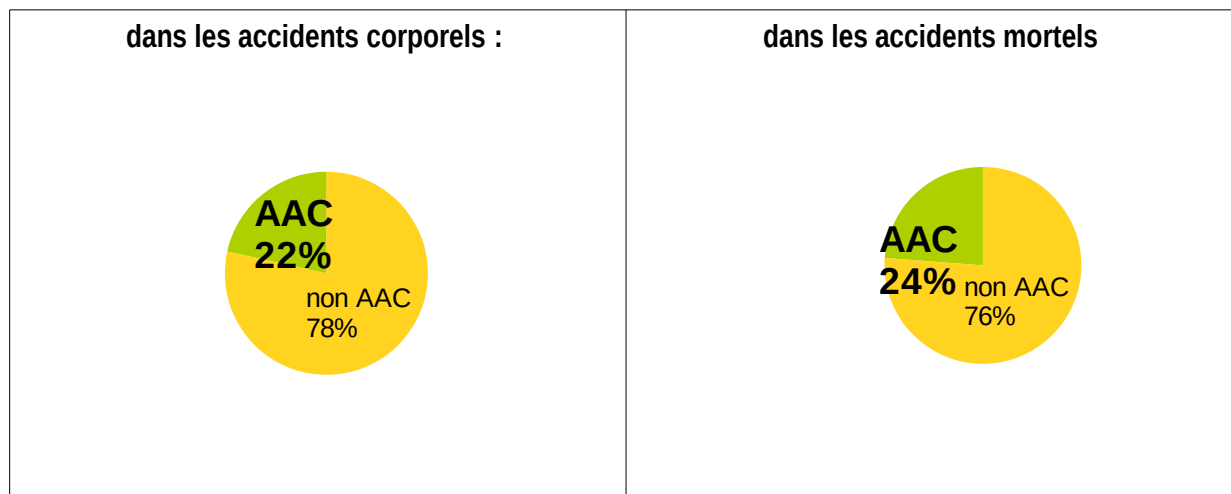
Dans ces accidents, parmi les 424 conducteurs impliqués qui avaient moins de 3 ans de permis, 74 avaient suivi une formation en Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) et 269 un apprentissage classique pour passer leur permis de conduire (19 n'étaient pas concernées : renouvellement de leur permis poids lourds ou transport en commun et 62 recherches n'ont pas été possibles en absence de données relatives au permis de conduire).

L'analyse des 24 accidents mortels impliquant au moins un usager avec moins de 3 ans de permis sur la période 2011-2015 montre que sur les 24 conducteurs de moins de 3 ans de permis impliqués dans ces accidents : 5 avaient suivi une formation Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) et 19 un apprentissage classique pour passer leur permis de conduire ( 3 recherches n'ont pas été possibles en absence de données relatives au permis de conduire)

**La conduite après avoir suivi une formation Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC), c'est plus sur !**

Les analyses réalisées sur les seuls accidents impliquant un conducteur de moins de 3 ans de permis dont les données relatives au permis de conduire sont connues, montre que :

- 78 % de ces conducteurs impliqués dans les accidents corporels n'ont pas suivi une formation AAC
- 76 % de ces conducteurs impliqués dans les accidents mortels n'ont pas suivi une formation AAC



**Sur la période 2011-2015 la part des permis de conduire délivrés à l'issue d'une formation AAC est de 41 % contre 24 % au niveau national**

## **Opération de promotion de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite :**

L'opération de promotion de l'AAC a été créée à l'initiative de M. Laurent, intervenant départemental de sécurité routière (IDSR), ancien chargé de mission sécurité routière. Elle s'est renouvelée en 2016 pour la 24<sup>ème</sup> année consécutive.

Des séances d'information sur l'Apprentissage Anticipé de la Conduite sont dispensées chaque année, entre octobre et décembre, par des IDSR, (Intervenants Départementaux Sécurité Routière) dans les établissements du département accueillant des jeunes âgés de 15 à 17 ans, (lycées d'enseignement général et professionnel publics et privés, lycées agricoles, CFA : centre de formation des apprentis, MFR: maison familiale et rurale).

A l'issue de ces réunions, un questionnaire est remis à chaque participant, permettant à quelques uns d'entre eux, après tirage au sort, de se voir offrir une formation à la conduite accompagnée à hauteur de 800€.

La Préfecture, le Conseil départemental, Groupama Prévention et le Crédit mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie sont les partenaires financiers de cette action.

## **Bilan quantitatif des cinq dernières années :**

<b>Année</b>	<b>Nombre d'établissements (lycée, CFA, MFR)</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Nombre de formations offertes</b>
2012	34	4350	26
2013	33	4750	25
2014	37	4750	25
2015	36	4460	25
2016	36	4550	25

## **Montage financier en 2016 :**

25 prix d'un montant de 800 € offerts :

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie	4 800 €	coût global : 20 000 €
Préfecture (PDASR)	3 200 €	
Conseil départemental	4 000 €	
Groupama Prévention	4 800 €	
Association pour la promotion de l'AAC	3 200 €	

## Liste des gagnants de l'opération de promotion de l'AAC en 2015

N°	Gagnant	Établissement	
		Nom de l'établissement	Lieu
1	DIETRICH Roxane	Lycée Jean-François Millet	Cherbourg-en-Cotentin
2	CHESNEL Mathieu	Lycée Emile Littré	Avranches
3	HENRY Théo	Lycée Alexis de Tocqueville	Cherbourg-en-Cotentin
4	HOREL Sandra	Lycée Curie-Corot	Saint-Lô
5	LEPLUMEY Marine	Lycée Lebrun	Coutances
6	COSNEFROY Solène	Lycée Thomas Hélye	Cherbourg-en-Cotentin
7	BONARD Clément	Lycée Institut Saint-Lô	Agneaux
8	NICOUX Ophélie	Lycée Victor Grignard	Cherbourg-en-Cotentin
9	SCHUTZ Simon	Lycée Julliot de la Morandière (LEGT)	Granville
10	BRIENS Claire	Lycée Robert de Mortain	Mortain
11	VILDEY Manon	Lycée Sivard de Beaulieu	Carentan les Marais
12	CAVEY Théo	Lycée Le Verrier	Saint-Lô
13	PARCHEMAL Lauriane	Lycée Notre Dame de la Providence	Avranches
14	ABGRALL Jade	Lycée Les Sapins	Coutances
15	JOSSET Agathe	Lycée Maurice Marland	Granville
16	REGNAULT Gwladys	Lycée Le Bon Sauveur	Saint-Lô
17	LEBARBENCHON Kévin	Lycée EREA Robert Doisneau	Saint-Lô
18	GIOT Honorine	Lycée Edmond Doucet	Cherbourg-en-Cotentin
19	MAZURAS Clément	CFA BTP Manche	Coutances
20	LEMONNIER Arthur	FIM CCI Formation Normandie	Saint-Lô
21	POMMIEZ Morgane	FIM CCI Formation Normandie	Cherbourg-en-Cotentin
22	AUBIN Erwan	MFR de St Sauveur Lendelin	St Sauveur Lendelin
23	FORTIN Antoine	Lycée Agricole de Saint-Lô Thère	Le Hommet d'Arthenay
24	DUBOIS David	MFR de Coutances	Coutances
25	CHESNAIS Alexandre	MFR de Mortain	Mortain

## Inscriptions au permis B // Statistiques Manche

	Nombre d'inscrits permis B	Nombre d'inscrits formation classique	Nombre d'inscrits AAC	Pourcentage AAC
<b>1991</b>	8959	8471	488	<b>5%</b>
<b>1992</b>	7160	6368	792	<b>11%</b>
<b>1993</b>	7298	6025	1273	<b>17%</b>
<b>1994</b>	8134	6625	1509	<b>19%</b>
<b>1995</b>	8200	6394	1806	<b>22%</b>
<b>1996</b>	7967	5909	2058	<b>26%</b>
<b>1997</b>	8172	6023	2149	<b>26%</b>
<b>1998</b>	8158	5876	2282	<b>28%</b>
<b>1999</b>	8387	5989	2398	<b>29%</b>
<b>2000</b>	7926	5696	2230	<b>28%</b>
<b>2001</b>	7800	5555	2245	<b>29%</b>
<b>2002</b>	7591	4993	2598	<b>34%</b>
<b>2003</b>	7468	4959	2509	<b>34%</b>
<b>2004</b>	7191	4476	2715	<b>38%</b>
<b>2005</b>	7173	4703	2470	<b>34%</b>
<b>2006</b>	7234	4554	2680	<b>37%</b>
<b>2007</b>	6821	4281	2540	<b>37%</b>
<b>2008</b>	7052	4383	2669	<b>38%</b>
<b>2009</b>	6750	3981	2769	<b>41%</b>
<b>2010</b>	6645	4325	2320	<b>35%</b>
<b>2011</b>	6798	4166	2632	<b>39%</b>
<b>2012</b>	6217	3815	2402	<b>39%</b>
<b>2013</b>	6469	4026	2443	<b>38%</b>
<b>2014</b>	6558	3838	2720	<b>41%</b>
<b>2015</b>	7439	3563	3876	<b>52%</b>
<b>2016*</b>	5907	3253	2654	<b>45%</b>

(\*) de janvier à octobre

### **L'A.A.C. a connu un développement rapide dans la Manche**

La part des apprentis conducteurs ayant opté pour une formation AAC a progressé régulièrement pour atteindre 52 % des inscriptions au permis B, en 2015 avec la réforme du permis de conduite, qui donnait la possibilité de s'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite en école de conduite dès 15 ans depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Pour les 10 premiers mois de l'année 2016, la part des apprentis conducteurs ayant opté pour une formation AAC est de 45 %

Depuis le début de l'année 2016 la part des permis délivrés à l'issue d'une formation AAC est de 40 % dans la Manche contre 24 % au niveau national

## L'AAC : mode d'emploi

### Fondement :

De 1989 au 1<sup>er</sup> juillet 2014, la formation à l'AAC s'organisait autour du programme national de formation (PNF), qui établissait une liste de tous les éléments (connaissances et savoir-faire) qui doivent être acquis à l'issue de la formation, pour que le conducteur débutant devienne un automobiliste sûr. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, ce programme est remplacé par le REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne).

### Les partenaires impliqués dans l'AAC :

#### a) - Le jeune conducteur

##### ▮ Conditions :

- être âgé d'au moins 15 ans (depuis le 1er novembre 2014)
- avoir l'accord de ses parents et de l'assureur du véhicule
- être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de niveau 2 ou de l'ASR
- s'engager à suivre les modalités du programme de l'AAC.

##### ▮ Les deux phases de l'AAC :

###### • **Première phase : La formation initiale :**

Le jeune conducteur doit :

- préparer et réussir l'épreuve du Code de la Route qui a une durée de validité de 5 ans depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et permet au candidat de se présenter à 5 épreuves pratiques ;
- suivre une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de l'école de conduite ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière, qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation initiale qui doit être transmise à la société d'assurance du véhicule utilisé pour la conduite accompagnée.

###### • **Deuxième phase : La conduite accompagnée :**

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'au moins un an et une distance parcourue de 3 000 km minimum.

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

- **Le rendez-vous préalable** a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.
- **Le 1<sup>er</sup> rendez-vous pédagogique** a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.
- **Le 2<sup>ème</sup> rendez-vous pédagogique** a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

Cette formation permet de se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire avec une bonne expérience de la circulation.

#### b) - Les accompagnateurs :

Toute personne, détenant son permis B (permis automobile) depuis au moins 5 ans consécutifs, sans condition d'âge minimum, peut devenir accompagnateur.

- Ils s'engagent à accompagner le jeune conducteur jusqu'à son permis.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur et le prévenir du début de la conduite accompagnée.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.
- Ils ne doivent pas avoir commis de délit routier (alcool, grand excès de vitesse, ...) au cours des 5 dernières années
- Ils participent aux rendez-vous pédagogiques et reçoivent des documents pédagogiques, qui leur expliquent les dispositions de l'AAC qui leur sont applicables.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

### **c) - Les formateurs :**

L'auto-école doit être agréée par l'État. Cet agrément comporte notamment l'obligation de conclure avec le client un contrat-type de formation conforme au REMC. Chaque contrat comporte une proposition de forfait correspondant au volume de formation.

Le contrôle pédagogique régulier des formateurs est assuré par des agents de l'État, appartenant au corps des inspecteurs du permis de conduire.

## **Réglementation en AAC**

- Ne pas dépasser 80 km/h sur route, 110 km/h sur autoroute et 100 km/h sur les routes à 2 chaussées séparées par un terre-plein central et sur les portions d'autoroutes limitées à 110km/h ;
- Apposer un disque de conduite accompagnée sur la voiture ;
- La conduite accompagnée n'est pas autorisée à l'étranger.

## **Les avantages de l'AAC**

### **Une sécurité accrue**

#### **a) - Par le développement de l'expérience**

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) est une formule d'apprentissage qui permet de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans. En avançant d'un an, au 1<sup>er</sup> novembre 2014, l'accès à la conduite accompagnée, les candidats et leur (ou leurs) accompagnateur(s) ont davantage de temps pour organiser les séquences d'apprentissage de la conduite et réaliser les 3 000 kilomètres à parcourir. Ce délai, qui ne peut être inférieur à 1 an, leur permet d'acquérir une expérience de la conduite dans les conditions de circulation les plus variées possibles, et dans une atmosphère de confiance. Les jeunes conducteurs seront ainsi mieux formés, et la sécurité en sera renforcée.

#### **b) - Par une limitation du sur-risque d'accident chez les 18-30 ans**

Les accidents les plus graves se produisent entre 18 et 30 ans. Grâce à l'apprentissage anticipé de la conduite, l'accidentologie est diminuée de 27 % la première année du permis pour les 18-19 ans, et de 25 % pour les 20-21 ans.

### **Une réduction de la durée du permis probatoire**

Pour les conducteurs ayant obtenu leur permis de conduire dans le cadre d'une formation AAC, la durée de la période probatoire est réduite à deux ans au lieu de trois ans en formation classique. En absence de toute infraction au code de la route, le permis probatoire, obtenu en formation AAC, sera crédité de 3 points supplémentaires chaque année, pour atteindre 12 points en deux ans au lieu de 2 points supplémentaires chaque année en formation classique, pour atteindre 12 points en 3 ans.

## Un passage de l'examen du permis de conduire dès 17ans et demi

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, les jeunes candidats au permis de conduire qui optent pour une formation AAC peuvent passer le permis de conduire, dès 17 ans et demi, afin de pouvoir conduire seuls au premier jour de leur majorité (18ans).

### Des avantages financiers certains

#### **a) - Sur le coût du permis**

Le coût de l'AAC est équivalent, voire moindre, au coût d'une formation classique: le jeune conducteur qui choisit l'AAC obtient le permis plus rapidement, car le taux de réussite dès le premier passage atteint 74 % en moyenne contre 55 % par la voie de l'apprentissage traditionnel.

#### **b) - Sur le coût de l'assurance**

L'AAC peut permettre de bénéficier de certains avantages au niveau de l'assurance du véhicule (réduction de 50 % de la surprime conducteur novice la première année, et à nouveau de moitié (25 %) la deuxième année, si l'assuré n'a été responsable d'aucun accident. Après deux années d'assurance elle n'existe plus. Certains assureurs acceptent même d'accorder leurs garanties aux nouveaux conducteurs sans appliquer cette surprime.

**Mais aussi, l'AAC est une formule rassurante pour les parents et pour l'apprenti conducteur :** grâce à l'étalement de la formation, l'apprenti va apprendre à mieux connaître les dangers de la route, à les anticiper et les éviter, à mieux se connaître et se contrôler. Une équipe entoure l'apprenti conducteur : l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur, le plus souvent membre de la famille, l'assureur.

**Et enfin, l'AAC constitue un moment privilégié, où les parents servent de guide au jeune pour acquérir de l'autonomie au moindre risque.** L'AAC peut permettre également parfois de renouer un dialogue devenu difficile entre parents et adolescents, et de rétablir un climat de confiance mutuellement enrichissant.



## Rappel du calendrier de mise en oeuvre de l'AAC

### 1982 - 1984

- Concertation pluridisciplinaire au Ministère des Transports afin de réformer la formation des conducteurs ;
- Pré-expérimentation à Montbray sur un groupe de jeunes âgés de 13 à 17 ans ;
- Émergence de la notion de conduite accompagnée dès 16 ans.

### 1984 - 1986

- Expérimentation élargie de 2 à 22 départements (le processus s'appelle désormais « apprentissage anticipé de la conduite »).

### 1988 - 1989

- Généralisation en France et dans les DOM-TOM ;
- Campagne nationale sur le thème : « 16 ans : le nouvel âge du volant » et modification du sigle C.A ;
- Publication du programme national de formation qui est étendu à tout apprentissage de la conduite en 1990 ;
- Suppression des limitations de réseau (autoroutes) et d'horaires (week-end).

1990 : L'AAC est intégré dans le code de la route.

1991 : La surprime de l'assurance pour les jeunes conducteurs est limitée à 50 % du taux de base dans le cadre de l'AAC.

1992 : Suppression totale de la surprime d'assurance aux jeunes conducteurs ayant suivi l'AAC chez certains assureurs.

1994 : La limitation de vitesse à 90 km/h, qui était applicable aux jeunes conducteurs sur tous les réseaux, est remplacée par les seuils modèles :

- 110 km/h sur autoroutes ;
- 100 km/h sur les 2 x 2 voies ;
- 80 km/h sur les routes.

La durée de ces limitations de vitesse est portée à deux ans.

2004 : A partir du 1<sup>er</sup> mars, permis probatoire de 2 ans pour les titulaires du permis de conduire ayant suivi la formation AAC

2009 : Le CISR (Comité Interministériel à la Sécurité Routière) du 13 janvier 2009 a présenté 15 mesures pour réformer le permis de conduire. Ces mesures seront mises en œuvre progressivement dès 2010 et jusqu'en 2012.

2010 : Mise en place de la réforme du permis de conduire. La conduite accompagnée se décline maintenant selon 3 formules :

- L'AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite)
- La conduite supervisée : cette formule s'adresse à des candidats de 18 ans et plus et se déroule avec un accompagnateur sur un véhicule normal pendant au moins 3 mois et sur 1 000 km minimum.
- la conduite encadrée : cette formule s'adresse à des jeunes à partir de 16 ans préparant des diplômes professionnels menant aux métiers de la route (CAP, BEP de conducteur routier).

2014 : L'apprentissage anticipé de la conduite est accessible dès 15 ans à partir du 1er novembre 2014.

## **L'action du Conseil Départemental :**

La sécurité routière est un enjeu majeur de sécurité nationale et constitue l'une des priorités du Département de la Manche. La Manche dispose du premier réseau routier départemental de France avec 7760 kms de routes départementales.

Au-delà de sa mission première d'aménagement et de gestion du réseau routier départemental, le Département de la Manche a, depuis de nombreuses années, pris la décision d'élaborer une véritable politique en faveur de la prévention à la sécurité routière à destination de l'ensemble des habitants de son territoire.

Il a notamment pris la décision d'aménager, sur le site de l'espace des sports mécaniques de Lessay, un espace dédié exclusivement à l'accueil de stages de prévention à la sécurité routière et à la formation de personnes titulaires du permis de conduire et s'adressant plus particulièrement aux personnes ciblées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (PDASR) :

- jeunes conducteurs de moins de 25 ans
- seniors (65 ans et plus) ;
- les deux roues motorisées ;
- usagers vulnérables en agglomération.

L'opération de promotion de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite a été créée sur l'initiative de M. Laurent, IDSR ancien chargé de mission sécurité routière. Elle s'est renouvelée en 2014 pour la 24ème année consécutive.

Des séances d'information sur l'Apprentissage Anticipé de la Conduite sont dispensées chaque année, entre octobre et décembre, par des Intervenants départementaux de Sécurité routière (IDSR), dans les établissements du département accueillant des jeunes âgés de 15 à 17 ans (lycées d'enseignement général publics et professionnels publics et privés, lycées agricoles, CFA : centres de formation des apprentis, MFR : maisons familiales et rurales).

A l'issue de ces réunions, un questionnaire est remis à chaque participant, permettant à quelques-uns d'entre eux, après tirage au sort, de se voir offrir une formation à la conduite accompagnée à hauteur de 800 €.

Cette année encore, le Département de la Manche a renouvelé son soutien à cette action et a décidé d'attribuer une subvention de 4000 € à l'association AAC.

Cette subvention permet l'attribution de 5 chèques de 800 € aux gagnants du concours.

### **Chiffres clés :**

▮ **Dans le cadre de la modernisation et la sécurisation de son réseau routier, le Département intervient comme suit au travers de deux programmes d'investissement, à savoir :**

- la **sécurisation ponctuelle du réseau** pour traiter les points les plus dangereux, **budget de 1 000 000 € en 2016 (7 opérations)**

- la **réalisation de bandes multifonctions** (sur-largeurs circulables en accotement) entre les villes principales du département, **budget de 3 260 000 € en 2016 (3 opérations)**

▮ **Montant alloué par le Conseil Départemental chaque année en faveur des actions de promotion sécurité routière : 15300 €**

## L'action du Crédit Mutuel

Partenariat

### **Le Crédit Mutuel accompagne la conduite des jeunes**

Depuis plusieurs années maintenant, le Crédit Mutuel est partenaire de l'Association de Promotion de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite. Une pratique à laquelle le bancassureur mutualiste ne peut qu'inciter. En effet, des études montrent que les jeunes ayant pratiqué cet apprentissage sont proportionnellement moins impliqués dans des accidents. Le Crédit Mutuel, très bien implanté sur le département de la Manche, avec 33 600 contrats automobile, ne peut que s'en réjouir.

Soucieux d'accompagner les jeunes dans les différentes étapes de leur vie, le Crédit Mutuel leur propose de nombreux services à l'heure de prendre le volant, afin qu'aucun ne reste sur le bas-côté. Outre l'aide financière attribuée dans le cadre de l'opération menée avec de l'Association de Promotion de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite, la banque mutualiste soutient les jeunes dans le financement de leur formation auto-école (prime de 80 euros, permis de conduire à 1 euro par jour...) et dans l'assurance de leur premier véhicule (tarif préférentiel accordé aux jeunes pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite ).

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements pour bâtir votre article, contactez **Thierry LECOMTE, chargé d'animation territoire** : 02 33 72 79 88

(Ligne directe à conserver confidentielle SVP) – [thierry.lecomte2@creditmutuel.fr](mailto:thierry.lecomte2@creditmutuel.fr)

Contact presse Crédit Mutuel : Thomas Deplace, 02 43 66 22 97, [thomas.deplace@creditmutuel.fr](mailto:thomas.deplace@creditmutuel.fr)

Crédit Mutuel

### **Une banque qui accompagne le dynamisme de son territoire, ça change tout**

Non coté en Bourse et n'ayant pas d'actionnaire, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est profondément et durablement attaché au développement de son territoire et à ses habitants. En tant que banque mutualiste, il a pour vocation de jouer un rôle dans la vie de ce territoire et d'être attentifs aux autres, pour les accompagner dans leurs projets. Impliqués, ses élus et ses salariés permettent à chaque caisse de Crédit Mutuel de jouer un rôle essentiel dans la vie locale. Elle révèle les talents, valorise et promeut les initiatives. Le Crédit Mutuel est ainsi le moteur d'un grand nombre de manifestations artistiques, sportives et culturelles de Maine-Anjou, Basse-Normandie.

Chaque année, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie consacre 2M€ au développement économique et culturel de son territoire.

### **Le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie**

Banque mutualiste à dimension humaine, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie démontre en toutes circonstances son ancrage régional sur les départements de la Manche, la Sarthe, la Mayenne, l'Orne et le nord Maine-et-Loire.

La densité de son réseau, composé de 171 points de vente, auxquels s'ajoutent 220 points-relais, témoigne de sa volonté d'être LA banque de proximité. Le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie emploie aujourd'hui 1 635 collaborateurs salariés. A leurs côtés, 954 administrateurs élus représentent les intérêts des sociétaires au sein des conseils d'administration de leurs caisses locales de Crédit Mutuel.

#### **Les chiffres-clés 2015 du Crédit Mutuel MABN**

1,6 millions d'habitants

661 084 clients, dont 531 277 sociétaires

954 administrateurs

1 635 salariés

86 caisses locales

171 points de vente

13, 034 milliards d'encours d'épargne

9,013 milliards d'encours de crédits

861 298 contrats d'assurances

## **Le groupe Crédit Mutuel**

Acteur majeur de la banque de détail en France, le Crédit Mutuel connaît un développement maîtrisé axé sur la banque de proximité, l'assurance et la technologie. Régulièrement reconnue et récompensée comme étant LA banque préférée des Français, la banque mutualiste se positionne comme le 1<sup>er</sup> bancassureur et la 1<sup>ère</sup> banque des associations.

Quelque 100 000 collaborateurs, salariés et élus, travaillent au service de 30.7 millions de clients, dont 7,7 millions sont sociétaires. Fort de ses 5 752 points de vente à travers la France, le Crédit Mutuel répond aux besoins des particuliers comme des professionnels. Son objectif premier : la qualité du service, en référence constante à ses valeurs fondatrices telles que la proximité, la solidarité ou la responsabilité sociétale.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements pour bâtir votre article, **contactez Thomas Deplace,**  
**ligne directe 02 43 66 22 97**

[thomas.deplace@creditmutuel.fr](mailto:thomas.deplace@creditmutuel.fr)

## Communiqué de presse

---

### **Groupama, plus de 60 ans d'actions en matière de prévention**

**Cette politique de prévention s'incarne à travers de multiples initiatives, individuelles ou collectives, innovantes et originales, reliées par un dénominateur commun : renforcer la sécurité des personnes et des biens -sur tous les fronts des risques- privés et professionnels.**

**Concrètement, dans la Manche, en 2016, 68 opérations de prévention ont été organisées, à l'initiative de Caisses Locales, de partenaires...**

**Plus de 80 % de ces réunions avaient pour thème le risque routier et près de 3 000 personnes -jeunes, moins jeunes, particuliers, agriculteurs...- ont été sensibilisées.**

#### **Réunions « Révision du Code de la Route »**

Ces réunions sont l'occasion pour les participants de faire le point sur les principaux thèmes de la réglementation de la circulation routière (sens giratoires, circulation sur voie rapide, nouveaux panneaux de signalisation, règles de priorité...).

#### **Réunions « Réglementation de la circulation des engins agricoles »**

Les exploitants et salariés agricoles bénéficient d'une information sur les âges et les dispenses de permis relatifs à la conduite d'engins agricoles, les gabarits et les poids des véhicules, la conduite des quads et chariots télescopiques.

#### **Pistes d'Education Routière**

Ce dispositif proposé aux écoles maternelles et primaires s'inscrit dans le cadre du cycle de formation Attestation de Première Education Routière (APER). Après un rappel des différents panneaux de circulation routière, les élèves participent à des épreuves pratiques (réalisation d'un parcours de maniabilité à vélo sur piste balisée) et théoriques (quiz sur les déplacements en tant que piétons, cyclistes ou passagers d'un véhicule).

#### **Voiture « Clic-choc »**

Fruit d'un partenariat avec les services de la Préfecture, ce véhicule démontre aux enfants, en situation réelle, les bienfaits du port de la ceinture de sécurité.

#### **Opération « Evaluation de conduite des engins agricoles »**

Cette opération, dispensée en lycées et Maisons Familiales Rurales, consiste à sensibiliser les futurs exploitants agricoles aux risques de la circulation liés à leur activité.

#### **Opération « 10 de conduite jeune »**

Groupama, la Gendarmerie Nationale, Renault et Total mènent cette initiative afin de sensibiliser les jeunes de 14 à 18 ans, à la bonne attitude au volant.

Mis à la disposition des établissements scolaires, ce dispositif comprend une partie théorique : comportements, pratiques à risque (drogue, alcool, vitesse, incivisme...), connaissances en matière de Code de la Route et, une partie pratique : conduite avec un accompagnateur sur circuit sécurisé (vérifications à faire avant de démarrer, prise de conscience de la concentration nécessaire à la conduite).

### **Opération « Conduite senior »**

Les conducteurs senior bénéficient de cette action proposée par Centaure qui réalise un audit de conduite et les accompagne pour mieux appréhender les évolutions en matière de Code de la Route.

### **Centaure, stages de conduite préventive**

Groupama incite, également, fortement, les jeunes futurs conducteurs ou jeunes déjà au volant à réaliser un stage de prévention routière via ses centres.

**A tous les âges, l'apprentissage et la sensibilisation à la perception des dangers éventuels de la conduite sont des outils indispensables pour prendre la route.**

**C'est donc, tout naturellement, que Groupama a soutenu l'opération de promotion de l'apprentissage anticipé de la conduite, dès sa création, il y a une vingtaine d'années.**

---

Groupama, acteur majeur de l'assurance en France, est un groupe mutualiste d'assurance, de banque et de services financiers.

#### **Groupama Centre Manche (chiffres 2015) :**

- 8 départements : Calvados, Eure, Eure et Loir, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe et Seine-Maritime
- assure 1 automobile sur 10
- 250 Caisses Locales
- 2 927 Administrateurs
- 450 actions de prévention

#### **Dans la Manche (chiffres 2016) :**

- 37 Caisses Locales
- 462 élus locaux

## Partenaires financiers de l'AAC

